RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJET ET DU VOTE

1. Objet de l'appel à projet

Pop organise un appel à projet artistique pour la création d'un nouveau design de gobelets réutilisables. Cet appel est ouvert aux artistes locaux résidant à Arles et ses alentours, et vise à sélectionner un visuel qui sera imprimé sur une série de gobelets réutilisables loué lors d'événements partenaires de Pop.

2. Conditions de participation

Pour participer, les artistes doivent respecter les critères suivants :

- L'appel à projet est ouvert aux artistes professionnel.le.s ou amateur.ice.s vivant ou travaillant à Arles et dans la région environnante.
- Originalité : Le design proposé doit être une création originale de l'artiste, et ne doit pas porter atteinte aux droits d'un tiers.
- Format accepté : Les œuvres doivent être soumises au format numérique haute résolution (.png, .jpg, .pdf), en prenant en compte les spécifications techniques suivantes :
    - Résolution : 300 dpi
    - Colorimétrie : CMJN
    - Profil : Fogra39

3. Modalités de candidature

- Date limite : Les candidatures doivent être soumises avant le 22 novembre 2024, à minuit, à l'adresse email suivante : contact@pop-arles.fr.
- Documents à fournir :
    - Le fichier numérique du design proposé.
    - Une courte biographie de l'artiste (100 mots max).
    - Une description du concept artistique et de son lien avec l'écologie, le développement durable, l'économie circulaire, Pop (200 mots max).

4. Critères de sélection

Les designs soumis seront évalués sur les critères suivants :

- Originalité : La créativité du design aux yeux de nos utilisateurs.
- Respect de la thématique : Le lien avec l'engagement éco responsable de Pop.

5. Votes

Le design gagnant sera déterminé par un vote de nos utilisateurs, composé des clients, usagers et opérateur.ice.s de Pop. Le processus se déroulera selon les modalités suivantes :

- Support de vote : Les utilisateurs pourront voter via notre site web pop-arles.fr et nos réseaux sociaux.
- Limite de vote : Un seul vote par personne sera accepté. Des mesures seront mises en place pour éviter les votes multiples (validation via adresse e-mail unique).

6. Modalités de vote et transparence

- Comptabilisation des votes : Les votes seront collectés via une plateforme dédiée, et chaque personne pourra voter une seule fois. Chaque vote sera soumis à vérification pour garantir la légitimité.
- Politique de transparence : Le nombre total de votes sera rendu public à la fin de la période de vote, et Pop s'engage à divulguer les résultats de manière transparente, y compris le détail des votes obtenus par chaque design..

7. Annonce du gagnant

Le design gagnant sera annoncé publiquement. L'artiste gagnant recevra la récompense mentionnée dans l'appel à projet et verra son œuvre imprimée sur la nouvelle série de gobelets réutilisables Pop.

8. Récompense de l'artiste gagnant

L'artiste gagnant recevra une récompense d'une valeur de 300€, ainsi qu'une mise en avant sur les canaux de communication de Pop. Son design sera utilisé pour une période indéterminée sur nos gobelets réutilisables, distribués lors de divers événements.

9. Engagement de l'artiste

L'artiste gagnant s'engage à céder les droits d'exploitation de son œuvre à Pop, conformément au contrat de cession de droits qui sera signé après l'annonce des résultats.

10. Acceptation du règlement

La participation à cet appel à projet implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement par les artistes.